

# Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

**Montréal** 

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance extraordinaire du 18 août 2014, a procédé à l'adoption des règlements suivants :

**RCA-110** : *Règlement modifiant le Règlement sur la propriété des terrains privés (R.R.V.M., c. P-12.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*

**RCA-111** : *Règlement modifiant le Règlement sur la propriété et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c.P-12.2) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie*

Ces règlements entrent par conséquent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 26 août 2014.

---

Patrick Martel

Secrétaire d'arrondissement substitut